

### **Annexe 3 : Documents joints au dossier de candidature**

- ⇒ Des documents complémentaires obligatoires doivent être joints au projet partenarial de recherche :
- Un courrier d'engagement de l'organisme de tutelle gestionnaire de la chaire, et de la ou les l'entreprise(s), précisant leur contribution financière, les apports en ressources humaines, les retombées attendues ;
  - Le CV du porteur académique, ainsi qu'une lettre de motivation ;
  - L'annexe financière au format défini par la MEL ;
  - Le tableau des indicateurs et de suivi RH ;
  - L'accord de confidentialité ou de consortium entre les partenaires (version de travail avancée ou version définitive)
  - Un tableau récapitulant les coordonnées (nom, prénom, employeur, type de contrat, fonction, ancienneté, adresse postale, téléphone, email) des principaux contacts de la chaire (à la fois au niveau scientifique, industriel et de suivi administratif et financier)
  - Le cas échéant, le courrier de labellisation du pôle ou du site d'excellence dont relève le projet (facultatif).
- ⇒ Des annexes pourront être jointes pour préciser certains aspects du projet ou de présentation des partenaires. Il peut s'agir de bibliographies, de schémas, d'organigrammes...  
Ces documents annexés ne sont obligatoires, mais doivent être transmis uniquement s'ils permettent d'explicitier certains aspects du projet.